

## Appel de projet 2019-2020

### Période de dépôt de projets

- 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2019 (projets hiver/printemps – 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020)
- 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2020 (projets été/automne – 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020)

---

### Contexte

Par le présent appel de projets, le Qi entend favoriser concrètement des projets qui resserreront les liens entre les différents acteurs du quartier. (Ex. : entrepreneurs, étudiants, commerçants, résidents, etc.)

La mission du Qi consiste à créer une véritable vitrine de l'innovation à Montréal en misant sur les complémentarités de ses partenaires. Elle vise également à créer un milieu de vie innovant bien ancré dans son territoire de 3,5 km<sup>2</sup>. Cette mission intègre les quatre volets essentiels à l'expression d'une société créative :

- Urbain;
- Industriel;
- Social et culturel;
- Formation et recherche.

En ce sens, les projets réalisés sur le territoire du Qi ainsi que ses universités membres seront privilégiés.

---

### Vision de l'appel de projets

Au cours des trois dernières années, plusieurs initiatives audacieuses ont vu le jour dans le quartier de l'innovation et de ses universités membres. Poursuivant sur cette lancée, nous souhaitons encourager des projets **au caractère innovateur** qui dynamiseront et feront rayonner le Qi.

Les projets sélectionnés devront se réaliser sur le territoire du Qi ou dans les murs de nos universités membres. Par ailleurs, les projets doivent bénéficier aux citoyens, professionnels, entrepreneurs, professeurs, chercheurs et/ou étudiants du Qi. **Les projets soumis ne doivent comporter aucun élément inapproprié, notamment de nature discriminatoire, violente ou dégradante.**

Veuillez noter que le Qi **ne finance pas** les frais de fonctionnement d'un organisme, mais bien un projet qui bénéficie à l'ensemble de la collectivité.

## Qui peut déposer un projet ?

---

- Un étudiant, un professeur ou un chercheur d'une université membre (ÉTS, McGill, Concordia, UQAM);
- Personne ou organisation qui organise des activités destinées aux jeunes (18 ans et moins);
- Un organisme légalement constitué;
- Une entreprise en démarrage (startup) ou PME;
- Un résident ou un groupe de résidents du Qi\*

*\*Notez que la ou les personnes qui déposent un projet doivent être autorisées à travailler légalement au Canada.*

## Catégories de projets

---

Trois grandes catégories de projets s'offrent à ceux qui souhaitent contribuer à bâtir le Quartier de l'innovation. Les projets sélectionnés dans chacune des catégories recevront un soutien financier. Pour connaître les objectifs, critères et restrictions associés à chacune, veuillez consulter les pages suivants :

### 1) Initiatives citoyennes, sociales et culturelles;

Nous désirons appuyer des projets qui auront une portée sociale ou culturelle dont pourront bénéficier les citoyens du quartier. (Exemples : marché, festival, activité citoyenne, etc.)

Objectifs :

- Être accessible au grand public.
- Animer le territoire du Qi.
- Encourager les initiatives citoyennes.

### 2) Initiatives chercheurs, professeurs et étudiants;

Nous désirons appuyer des projets ouverts à l'ensemble de nos universités membres, soit l'Université Concordia, l'Université McGill, l'École de technologie supérieure et l'UQAM. (Exemples : 5@7 thématiques, recherche appliquée, hackathon, conférence, etc.)

Objectifs :

- Favoriser les relations interuniversitaires.
- Encourager les initiatives des étudiants, des chercheurs et des professeurs.
- Favoriser le maillage.
- Créer des liens entre le milieu des affaires et les universitaires.

### 3) Initiatives entreprises et organisations

Nous désirons appuyer des projets qui profiteront au milieu entrepreneurial. (Exemple : conférence, 5@7, etc.)

Objectifs :

- Favoriser le développement économique.
- Encourager le maillage intersectoriel.
- Créer des liens entre entreprise en démarrage (*startups*), PME et grandes entreprises.
- Créer des liens entre le milieu des affaires et les universitaires.

#### Échéancier et sélection

---

Date limite pour soumettre un projet est le **jeudi 31 octobre 2019**.

Les projets seront évalués par un comité de sélection composé des personnes suivantes :

- Un citoyen;
- Un représentant d'une entreprise;
- Un professeur;
- Un ou des membres de l'équipe du Quartier de l'innovation

*\*Dans certain cas, les projets seront choisis par la direction générale du Qi.*

Les réponses aux offres de projets seront envoyées durant la semaine du **4 décembre 2019**. Une rencontre sera organisée avec la personne-ressource de chaque projet choisi afin de planifier la mise en œuvre de ceux-ci.

#### Document requis

---

\*À insérer dans le formulaire d'inscription lors du dépôt de projet

- Formulaire d'inscription dûment rempli par le demandeur;
- Budget prévisionnel du projet (l'utilisation du gabarit budgétaire du Qi est préférable);
- Échéancier du projet;
- CV ou court document de présentation du demandeur (ex. Powerpoint, PDF, etc.);
- Autorisation du projet (le cas échéant) (ex. permis de l'arrondissement).

#### Convention d'entente

---

Une fois le ou les projets sélectionnés, la négociation des paramètres de convention d'entente seront fait par la direction « administrative » des ententes.

## Conditions financières

---

Le Qi couvrira jusqu'à **50% des coûts totaux** du projet pour un maximum de **3 000\$ par projet par catégorie**, et a la volonté de soutenir plusieurs projets. Sauf exception, l'entièreté du budget ne sera pas attribuée à un seul projet.

Si le projet est réalisé à une date ultérieure de la période de commandite visée, le montant ne sera pas versé et le projet devra être déposé à nouveau.

Il y a deux périodes d'appel de projets par année :

- Dépôt de projet au **mois d'octobre**, pour des projets à réaliser entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2020**;
- Dépôt de projets au **mois de mai**, pour des projets à réaliser entre le **1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2020**.

\*\*\*Les projets doivent être clé en main.

## Modalité de paiement

---

Une première tranche équivalant à **50%** de la somme accordée sera versée à **la signature** de l'entente. La deuxième tranche de 50% sera versée **une semaine avant la date de l'évènement**.

Si le projet est annulé, la somme versée devra être remboursée intégralement, sauf si vous avez les pièces justificatives faisant état de frais déjà engagés. Les 50% restants **ne seront pas versés**.

Pour s'assurer que les projets se réalisent, certaines conditions d'attribution des sommes pourront être déterminées au cas par cas.

## Bilan des retombées

---

L'organisation s'engage à fournir au Qi un bilan du projet comprenant entre autres un résumé du projet, le budget réel et les retombées quantifiables (ex. nombre de personnes, revue de presse, médias sociaux, ventes, etc.) dans les **30 jours** suivant la fin du projet.

## Contact et renseignements

---

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

**Maude Arsenault**

Coordonnatrice aux événements et communications

Tel. : 438.387.3347 #207

Courriel : [evenements@quartierinnovationmontreal.com](mailto:evenements@quartierinnovationmontreal.com)